



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} avril 2005
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2005

27 et 28 avril 2005

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmations des candidatures et nominations**

Élection des membres des commissions techniques du Conseil

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Annexe

Substituer au texte actuel relatif aux membres de la Commission de la population et du développement le texte commençant sur la page suivante.



Commission de la population et du développement

[47 membres; mandat de quatre ans : membres des trente huitième et trente neuvième sessions (2005-2006)^{a]}

Douze membres représentant les États d'Afrique

Botswana* (2006), Cameroun (2009), Comores (2009), Gambie* (2006), Jamahiriya arabe libyenne (2008), Kenya (2008), Madagascar (2008), Maroc (2009), Mauritanie (2007), Nigéria* (2006), République démocratique du Congo (2007), Zambie* (2006)

Onze membres représentant les États d'Asie

Bangladesh (2009), Chine* (2006), Inde* (2006), Indonésie (2009), Iran (République islamique d') (2007), Japon (2008), Liban* (2006), Malaisie (2009), Pakistan (2008), Philippines (2007), Thaïlande* (2006)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2008), Bulgarie (2009), Fédération de Russie* (2006), Hongrie (2007), Pologne* (2006)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes^b

Bolivie (2007), Brésil (2009), El Salvador (2007), Guyana (2009), Jamaïque* (2006), Mexique* (2006), Nicaragua* (2006), Pérou (2009)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2009), Belgique (2009), Canada (2009), États-Unis d'Amérique* (2006), France (2008), Irlande* (2006), Luxembourg (2007), Pays-Bas (2008), Suède* (2006), Suisse (2009)

* * *

Seize membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;
Quatre membres représentant les États d'Asie;
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Conformément à une décision prise le 31 mars 2005, lors de la reprise de sa session d'organisation de 2005, le Conseil élira les 16 nouveaux membres pour un mandat de quatre ans commençant à la 1^{re} séance de la quarantième session de la Commission, qui se tiendra en 2006, et prenant fin à la clôture de sa quarante-troisième session en 2010.

^b Un siège vacant est à pourvoir par un membre de ce groupe pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et prendra fin à la clôture de la quarante et unième session, en 2008.